



Bougival, mercredi 22 décembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/07060

Pris en application :

- art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
- Code des transports
- Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)
- Arrêté préfectoral n°DCCPAT 2021-171 DU 7-12-2021

Travaux de tiers (présence d'unités fluviales)

SEINE AVAL - du PK 19.710 au 19.890
Courbevoie - Rive Gauche

La mise en place d'un alternat (VHF Canal 10) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 31/12/2021 à 21:00 au 15/10/2022 à 21:00 - avec pour périodicité : Permanent
 - o Seine à l'aval de Paris (sur le Bief de Bougival)
entre les pk 19,322 (Pont Route de Neuilly) et pk 20,662 (Pont route de Courbevoie) - Tout le chenal

Croisement interdit (tous les usagers - dans les deux sens)



- à partir du 31/12/2021 à 21:00 au 15/10/2022 à 21:00 - avec pour périodicité : Permanent
 - o Seine à l'aval de Paris (sur le Bief de Bougival)
entre les pk 19,322 (Pont Route de Neuilly) et pk 20,662 (Pont route de Courbevoie) - Tout le chenal

Dépassement interdit (tous les usagers - dans les deux sens)



- à partir du 31/12/2021 à 21:00 au 15/10/2022 à 21:00
 - o Seine à l'aval de Paris (sur le Bief de Bougival)
entre les pk 19,322 (Pont Route de Neuilly) et pk 20,662 (Pont route de Courbevoie) - Tout le chenal

Ne pas serrer la rive gauche (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 31/12/2021 à 21:00 au 15/10/2022 à 21:00 - avec pour périodicité : Permanent
 - o Seine à l'aval de Paris (sur le Bief de Bougival)

entre les pk 19,322 (Pont Route de Neuilly) et pk 20,662 (Pont route de Courbevoie) - Tout le chenal

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- **à partir du 31/12/2021 à 21:00 au 15/10/2022 à 21:00 - avec pour périodicité : Permanent**
 - o **Seine à l'aval de Paris (sur le Bief de Bougival)**
entre les pk 19,322 (Pont Route de Neuilly) et pk 20,662 (Pont route de Courbevoie) - Tout le chenal

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie sont informés de la prolongation des travaux de l'estacade du port provisoire dans le cadre **des travaux du RER E Eole - tunnelier de la Défense, autorisés par arrêté préfectoral, à compter du 31 décembre 2021 à 21 heures.**

La présence d'unités fluviales formant une emprise sur le chenal de navigation, impose des modifications des conditions de navigations.

- Un alternat est mis en place entre le Pont de Neuilly au PK 19,322 et le Pont de Courbevoie au PK 20,662, avec **annonce par VHF sur le canal 10 obligatoire. La priorité est donnée aux bateaux avalants.**

Il est demandé de respecter les signalisation en place, en particulier

- l'interdiction de créer des remous, croiser, et dépasser,
- et l'obligation de se diriger vers le côté du chenal indiqué.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Boucle de la Seine, 23, Ile de la loge, 78380 BOUGIVAL

Tél : 01 39 18 23 45 - Fax : 01 39 69 67 41

Date limite d'affichage :

16/10/2022

Adjoint au Chef de Subdivision

Signé

Angéla ESON